



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

## SYNOPSIS DE LA 288<sup>e</sup> SESSION

**Date** 17/10/2016 – 21/10/2016

**Type d'activité** Monitoring

**Lieu** Strasbourg, France

**Service** DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

**Origin/DG Remarks** Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

**Objectif(s)** - Examiner :

- les projets de conclusions pour les Conclusions 2016 et les Conclusions XXI-1 (2016);

*Les Conclusions 2016 et XXI-1 (2016) relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2016 ;*

- les projets de conclusions de non-conformité pour manque répété d'informations (Conclusions 2014)
- les conclusions provisoires par article (examen préliminaire) ;
- les projets de conclusions au regard de l'Islande pour les Conclusions XX-4 (2015) ;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- Suivre l'avancement du Processus de Turin,
- Tenir une audition publique dans Confédération générale grecque du Travail (GSEE) c. Grèce, réclamation n° 111/2014

- Tenir un échange de vues avec le Président Koen Lenaerts de la Cour de justice de l'Union européenne sur des questions d'intérêt mutuel.

- Résultats**
- 1) Les sous-comités ont examiné les projets de conclusions pour les Conclusions 2016 pour les Conclusions XXI-1 (2016);
  - 2) Le Comité a procédé à l'examen préliminaire des conclusions provisoires ;
  - 3) Le Comité a décidé de reporter l'examen des projets de conclusions pour manque répété d'informations (Conclusions 2014) ainsi que l'examen des projets de conclusions XX-4 (2015) au regard de l'Islande, à la prochaine session ;
  - 4) Le Comité a examiné les réclamations collectives à l'ordre du jour et les Rapporteurs en charge des réclamations en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;
  - 5) Le Comité a adopté :
    - une décision sur la recevabilité dans *Fellesforbundet for Sjøfolk* (FFFS) c. Norvège, Réclamation n° 120/2016 ;
    - une décision sur le bien-fondé dans *Associazione sindacale « La Voce dei Giusti »* c. Italie, Réclamation n° 105/2014.
  - 6) Le Comité a tenu une audition publique dans Confédération générale grecque du Travail (GSEE) c. Grèce, réclamation n° 111/2014,
  - 7) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure des dispositions non acceptées ;
  - 8) Le Comité a pris note des informations concernant le Processus de Turin
  - 9) Le Comité a tenu un échange de vues avec le Président Koen Lenaerts de la Cour de justice de l'Union européenne

**Suivi**

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions conformément aux instructions du Comité, et les transformer en conclusions provisoires;
- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

**Participants**

Giuseppe PALMISANO, Président  
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente  
Petros STANGOS, Vice-Président  
Lauri LEPPIK, Rapporteur général (absent lundi 17 octobre)  
Colm O'CONNOR (absent lundi 21 octobre)  
Birgitta NYSTRÖM (absente)  
Elena MACHULSKAYA  
Karin LUKAS  
Eliane CHEMLA  
József HAJDÚ  
Marcin WUJCZYK  
Krassimira SREDKOVA  
Raul CANOSA USERA  
Marit FROGNER  
François VANDAMME

**Secrétariat CoE**

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif  
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint